

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE668

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----

**ARTICLE 18 BIS B**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. A la seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 426-3 du code de l'environnement, les mots : « ce seuil » sont remplacés par les mots : « ces seuils ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.